

**GT du 20 mars 2012**  
**Fiche n° 2.1**  
**Mouvement des IDIV du 1<sup>er</sup> semestre 2013**  
**Emplois hors échelle**

Cette fiche présente d'une part les dispositifs existants dans les ex-directions et, d'autre part, les propositions pour le mouvement 2013.

### **1. Rappels des règles de gestion actuelles**

#### Filière gestion publique :

Compte tenu des enjeux conséquents et des contextes spécifiques, tous les emplois de niveau CSC (HE C, HE B et HE A) sont considérés comme « sensibles ».

Par ailleurs, les directions locales ont la possibilité de déclarer des postes non indicés (1 ou 2 selon le quota défini attribué au département) comme “emplois sensibles”, en raison du contexte local, de la sensibilité de l'ordonnateur, d'actions de restructuration, d'enjeux particuliers, etc...

Dès lors qu'un emploi est considéré comme sensible, l'administration centrale examine les candidatures sur cet emploi au regard de l'ancienneté mais aussi sur la base de différents critères d'adéquation au poste.

#### Filière fiscale :

Les nominations dans les ex-SIEC et certaines CH s'apparentaient au dispositif de la gestion publique, dès lors que certaines combinaient à la fois l'ancienneté et le profil des cadres qui sollicitaient de tels postes.

### **2. Perspectives à compter du mouvement du 1<sup>er</sup> semestre 2013**

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour les deux filières et pour les emplois hors échelle. Lors de la CAP, les situations spécifiques seraient présentées.